



I-DEMO

Soutien aux projets structurants de R&D



Ouvert jusqu'au 22 juin 2023

Aide à « l'innovation bottom-up » volet « aides nationales » numéro 2

Présentation et objectifs du dispositif

L'appel à projets I-DEMO vise le financement de projets à **porteur unique** ou les projets **collaboratifs** entre des acteurs économiques et académiques permettant le **développement de produits et de services très innovants et à haute valeur ajoutée** (inclus les démonstrateurs à l'échelle industrielle et préindustrielle d'innovations à maturité avancée)

Les projets doivent avoir des **retombées économiques et technologiques directes** (nouveaux produits, services et technologies), et **des retombées indirectes durables et diffusables au sein de la filière concernée** (Nouveaux procédés, nouveaux marchés...).

Cet appel à projets est générique.

Projets attendus

- Projet de R&D présentant une **assiette minimale de dépenses totales supérieure à 4 millions individuels ou collaboratifs**
- La réalisation de ces projets peut comporter des phases de recherche industrielle (création de nouvelles connaissances) ainsi que des phases de développement expérimental (prototypage, installation pilote), préalables à la mise sur le marché.

De TRL4 et 6 à TRL 7 et 9

porteur et consortium :

- **Projet individuel** : Entreprise de toute taille immatriculée en France
- **Projet collaboratif privé/privé ou public/privé** : 6 partenaires au maximum : Entreprises dont à minima **une start-up, PME ou ETI** et des partenaires de recherche ; des utilisateurs finaux (si possible).

Une entreprise sera la cheffe de file du projet.

Le caractère collaboratif doit être démontré par une répartition des dépenses entre partenaires : **aucune entreprise ne doit supporter plus de 70% des dépenses** dans un consortium d'entreprises et dans un consortium public/privé, **les partenaires académiques doivent supporter au moins 10% des dépenses.**

- Durée du projet : de 36 à 60 mois.

Dépenses éligibles (à compter du lendemain du dépôt de dossier)

- Dépenses de personnels affectés au projet, identifiés et appartenant aux catégories suivantes : chercheurs, ingénieurs et techniciens ;
- Frais connexes (montant forfaitaire des dépenses de personnel, et /ou d'équipement)
- Coûts d'amortissements d'équipements et de matériels de recherche au prorata de leur utilisation dans le cadre du projet ;
- Coûts de sous-traitance affectés au projet (max 30% des coûts complets) ;
- Frais de mission....
- Autres coûts (frais d'exploitation...)

Les travaux de R&D représentant moins de 5% de l'assiette de dépenses du projet ou ayant une contribution faible au caractère collaboratif du projet ont vocation à être pris en charge soit directement par les autres partenaires, soit en sous-traitance.

Modalités de financement

- **Activités économiques** (entreprises)

Taux d'aide

- **Projet individuel**

Recherche industrielle : 70% (PME), 60% (ME), 50% (ETI et GG)

Développement expérimental : 45%(PME), 35% (ME), 25% (ETI et GG)

- **Projet collaboratif :**

Recherche industrielle : 80% (PME), 75% (ME), 65% (ETI et sup)

Développement expérimental : 60%(PME), 50% (ME), 40% (ETI et sup)

Nature de l'aide :

- subvention à hauteur de 75% de l'aide pour la recherche industrielle (à justifier);
- Subvention à hauteur de 60% de l'aide pour les projets de développement expérimental

Grand groupe : subvention minimale de 500KE

- **Activités non économiques**

- Organismes de recherche et assimilés : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets

- Collectivités locales : 50% des coûts complets

- Cumul possible avec des financements européens **SI** assiettes de dépenses différentes

- **Cas particulier des essais cliniques :**

- Ne sont pris en compte que les essais de phase 1, 2a et 2b majoritairement sous forme d'avances remboursables ;

- Les essais de phase 3 sont exclus sauf si portant sur des traitements antibiotiques, l'antibiorésistance ou des maladies rares et exclusivement sous formes d'avances remboursables ;

- Dépenses éligibles en France: CRO, indemnités centres d'investigation et productions des lots de médicaments ou DM nécessaires aux essais

Critères de sélection

- **Répondre aux critères d'éligibilité ;**
- **Démonstration du caractère innovant et de la valeur ajoutée du produits, procédés et services non disponibles sur le marché ;**
- **Maturité pré-existante et faisabilité du projet ;**
- **Retombées économiques du projet en France :** création d'emplois et maintien des compétences, retombées d'investissement, de valorisation d'acquis et de développement de filière ;
- **Taille du marché visé et impact économique et social ;**



- **Capacité du consortium à porter le projet** : qualité des partenaires, capacités à financer, capacité à industrialiser... ;
- **Caractère stratégique à l'échelle nationale, régionale et européenne** : priorité stratégique industrielle, intégration de nouvelles technologies dans la filière, existence d'une collaboration structurée et d'un effet diffusant au sein d'une filière ;
- **Performance environnementale.**
- Une labellisation par un pôle de compétitivité est prise en compte par le jury comme critère d'intérêt du projet vis-à-vis des axes stratégiques du pôle et de son écosystème et permet de confronter sa pertinence vis-à-vis d'experts reconnus.

Déroulement de la candidature

- Premier contact avec la BPI FRANCE pour vérifier l'adéquation du projet avec les objectifs de l'AAP ;
- Dépôt du dossier préliminaire et expertises ;
- Audition du projet ;
- Si sélection : rédaction du dossier complet dans les 2 mois ;
- Entrée en Instruction approfondie ;
- Sélection finale du projet suivant la décision du 1er ministre.

Calendrier

Dates de relèves des projets (midi)	Sessions d'auditions correspondantes
6 septembre 2022	11 et 12 octobre 2022
8 novembre 2022	7 et 8 décembre 2022
3 janvier 2023	1 ^{er} et 2 février 2023
7 mars 2023	5 et 6 avril 2023
10 mai 2023	14 et 15 juin 2023
20 juin 2023	19 et 20 juillet 2023



Date de dépôt et auditions des dossiers en phase 1

RAPPEL :

Clôture de l'appel à projets : 20 juin 2023 à 12h (midi) **Dates de relèves des projets (midi)** **Sessions d'auditions correspondantes**

6 septembre 2022	11 et 12 octobre 2022
8 novembre 2022	7 et 8 décembre 2022
3 janvier 2023	1er et 2 février 2023
7 mars 2023	5 et 6 avril 2023
10 mai 2023	14 et 15 juin 2023
20 juin 2023	19 et 20 juillet 2023

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-i-demo>